



**Compte rendu succinct  
du Conseil communautaire  
du 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE, se sont réunis à la salle des fêtes de Nantiat sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain AUZEMERY, Président.

**PRÉSENTS** : A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, S. CHÉ, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS- EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, F. MAITRE, M.-L. GANDOIS, P. VALLIN, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, D. PERROT, B. TRICARD, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. FOUCAUD, H. DELOS, A. TERRANA, M. BASCANS, B. PEIGNER.

**ABSENTS** : B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), L. BILA, V. CARRÉ.

**ASSISTAIENT** : C. PIQUET

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- Mme Nathalie ROCHE est désignée comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 à l'unanimité.

**I. Nouveaux représentants au sein de la mission locale rurale de la Haute-Vienne**

Pour mieux répondre à ses missions, la Mission Locale Rurale de la Haute Vienne a souhaité réformer ses statuts en s'appuyant sur les Communautés de Communes pour une représentation politique locale. À ce jour la représentation politique s'appuie sur les Territoires de Projet.

Le conseil communautaire désigne :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Nathalie NICOULAUD	Mme Béatrice TRICARD
M. Pierre VALLIN	M. Max BASCANS

Décision adoptée à l'unanimité.

**II. Demande de subventions – Changement des menuiseries du bâtiment du siège d'ELAN à Ambazac**

Le bâtiment qui abrite le siège de la Communauté de Communes est actuellement doté de menuiseries bois peu performantes en matière d'isolation. En effet, le double vitrage des fenêtres est très mince et leur étanchéité est peu performante. De plus, les actuels volets coulissent sur des rails le long des façades du bâtiment. Leurs caractéristiques ne présentent aucune qualité en matière d'isolation, leur état général est défectueux et leur mode de fermeture n'est pas satisfaisant.

Il convient donc de remplacer les fenêtres et les volets par des menuiseries plus adaptées.

Au total ce seront 21 fenêtres et volets en bois qui seront changés et remplacés par des fenêtres et volets roulants en aluminium disposant de caractéristiques performantes en matière d'isolation.

Par cet investissement, la Communauté de Communes réduira ses consommations de gaz sur le chauffage et pourra réaliser des économies sur son budget de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire approuve ce projet à l'unanimité et autorise le Président à faire des demandes de subvention afin de réaliser cette opération.

### **III. Demande de subvention – Aménagement du pôle environnement à Bessines sur Gartempe**

La Communauté de Communes est propriétaire d'un bâtiment localisé à Bessines-sur-Gartempe qui accueillait jusqu'en décembre 2017 les services de l'ancien Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) et qui héberge désormais une partie des services du pôle environnement en charge de la collecte des ordures ménagères.

Ces services étant amenés à se développer, la Communauté de Communes prévoit de réhabiliter le bâtiment précité pour y créer de nouveaux espaces de travail (bureaux, vestiaires...) et remettre aux normes d'accessibilité et de sécurité les installations.

Le maître d'œuvre Jean-Luc FOUGERON, Architecte DPLG, a été missionné en avril 2021, pour la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi que pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire approuve ce projet à l'unanimité et autorise le Président à faire des demandes de subvention afin de réaliser cette opération.

### **IV. Mise à disposition d'un chalet de la base VTT à la commune de Jabreilles-les-Bordes**

La Communauté de Communes ELAN a initié la création d'une base VTT labellisée Fédération Française de Cyclisme (FFC) sur les Monts d'Ambazac, en partenariat avec le club VTT Ambazac Sprinter Club. A ce titre, différents circuits ont été créés et balisés. Deux chalets en bois ont également été installés en 2010 sur les communes d'Ambazac et de Jabreilles-les-Bordes, afin d'offrir aux usagers des services nécessaires à la pratique du VTT (lavage de vélos, toilettes, douches) et d'accueillir des manifestations sportives.

Depuis plusieurs années, le chalet implanté sur la commune de Jabreilles-les-Bordes est fermé. La Commune demande donc à pouvoir en disposer et le gérer afin de le remettre au service des usagers de la base VTT et d'en faire un lieu de vie pour les habitants du territoire.

Il est donc proposé d'engager avec la Commune de Jabreilles-les-Bordes, une convention de mise à disposition gracieuse du chalet implanté devant la mairie de Jabreilles-les-Bordes, dont est propriétaire la Communauté de Communes ELAN, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, pour les usages suivants :

- accès aux services proposés par la base VTT des Monts d'Ambazac (lavage de vélos, accès toilettes, location de matériels...);
- accueil de populations dans le cadre d'événements à caractère sportif, culturel et festif organisés sous la responsabilité de la Commune.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette convention avec la commune de Jabreilles-les-Bordes.

### **V. Programme voirie 2021**

La Communauté de Communes ELAN a intégré la compétence voirie sur la totalité du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Comme tous les ans, un marché de travaux est engagé pour l'entretien et la réfection de la voirie communautaire.

Pour permettre aux entreprises de répondre avec des délais de réalisation des travaux acceptables, le territoire de la Communauté de Communes ELAN a été découpé en 2 zones.

Zone 1 : Ambazac, Bersac-sur-Rivalier, Folles, Fromental, Jabreilles-les-Bordes, La Jonchère-Saint-Maurice, Laurière, Les Billanges, Saint-Laurent-les-Eglises, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Priest-Taurion, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sylvestre.

Zone 2 : Bessines-sur-Gartempe, Breuilaufa, Chamborêt, Compreignac, Le Buis, Nantiat, Nieul, Razès, Saint-Jouvent, Thouron, Vaulry

La Commission d'Examen des Offres, s'est réunie le 17 mai 2021 afin de rendre son avis sur la consultation menée conformément au code de la Commande Publique pour le programme de voirie 2021.

Le Conseil Communautaire a attribué à l'unanimité le lot n°1 à l'entreprise MASSY et le lot n°2 à l'entreprises PIJASSOU.

## **VI. Tarifs de l'école de musique et de danse 2021-2022**

Il appartient à l'assemblée communautaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole Communautaire de Musique et de Danse à appliquer pour la saison 2021-2022 soit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les principes généraux sont appuyés sur plusieurs points :

- un tarif unique pour l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE,
- un tarif, hors territoire, pour les autres utilisateurs du service,
- une distinction nette entre jeunes et adultes, afin de favoriser l'accès aux plus jeunes conformément à la notion « d'école »,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

SI COURS EN DISTANCIEL - 20% sur l'ensemble des tarifs	HABITANTS DU TERRITOIRE ELAN		HABITANTS HORS TERRITOIRE	
	Moins 18 ans et étudiants	Adultes	Moins 18 ans et étudiants	Adultes
<b>TARIFS ANNUELS (PAYABLE EN 3 FOIS)</b>				
Eveil musical / Eveil instrumental	<b>188 €</b>		<b>261 €</b>	
Formation musicale seule (solfège uniquement)	<b>380 €</b>	<b>506 €</b>	<b>605 €</b>	<b>809 €</b>
Forfait instrument (incluant formation musicale et pratique collective)	<b>470 €</b>	<b>617 €</b>	<b>668 €</b>	<b>885 €</b>
Danse	<b>292 €</b>		<b>445 €</b>	
Location instrument	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>
<b>PRATIQUE COLLECTIVE :</b>				
Ensembles instrumentaux /Orchestres/ musiques actuelles (groupes ou découverte) / Ateliers vocaux	<b>55 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>95 €</b>
<b>PRATIQUE MULTIPLE :</b>				
Par instrument supplémentaire Danse pour enfant musicien	<b>188 €</b>	<b>253 €</b>	<b>265 €</b>	<b>360 €</b>

*Abattement de 10 % pour 2 inscrits de la même famille,  
Abattement de 15 % pour 3 inscrits dans la même famille,  
Abattement de 20 % pour 4 inscrits dans la même famille*

Il est indiqué au Conseil Communautaire qu'une antenne de l'école de musique et de danse sera proposée à Nantiat, au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (en plus d'Ambazac et Bessines-sur-Gartempe)

### **VIII. Création d'un poste non permanent – Contrat de projet**

Un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B peut être créé afin de mener à bien l'opération suivante : **Planification de la politique culturelle du territoire** pour une durée de 1 an (1 an minimum et 6 ans maximum) soit **du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 inclus**.

Le contrat **pourra être renouvelé par reconduction expresse**, sous réserve de l'accord de l'autorité territoriale, **et prendra fin lors de la réalisation de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : le 30 juin 2024**. (Renouvelable lorsque l'opération prévue n'est pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.)

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Après un débat entre les élus il convient de mener une réflexion élargie sur le sujet. Le Président, Alain AUZEMÉRY, propose d'ajourner cette décision.

### **VIII. Modification du tableau des effectifs**

Il est exposé au conseil communautaire les modifications à apporter au tableau des effectifs du personnel communautaire :

#### **Création :**

- 4 rédacteurs
- 1 agent de maîtrise
- 3 adjoints techniques principaux 2<sup>°</sup>cl
- 1 rédacteur principal 1<sup>°</sup>cl

Décision adoptée à l'unanimité.

### **IX. Projet de parc éolien sur la commune de Marsac**

La SAS Centrale Eolienne de Marsac a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Marsac en Creuse.

Une enquête publique a été lancée par la préfecture de la Creuse.

Les communes de Folles, Laurière et Saint-Sulpice Laurière étant concernées par le rayon d'affichage de 6kms autour du projet, la préfecture de la Creuse demande à la Communauté de Communes ELAN, en accord avec la préfecture de la Haute-Vienne, de délibérer sur le dossier de projet de parc éolien sur la Commune de Marsac.

Le Conseil Communautaire désapprouve à la majorité (16 contres et 23 abstentions) ce projet de parc éolien.

### **X. Projet de parc photovoltaïque – Commune de Saint-Jouvent**

L'entreprise OXYNERGIE SAS a déposé un dossier d'implantation d'un parc photovoltaïque d'une superficie de plus de 26 ha dont 12,9 ha à l'emplacement de l'ancienne carrière de pegmatite IMERYS et 14 ha sur terrains privés.

Ce projet consisterait en l'installation de panneaux photovoltaïques permettant la couverture de près de 50 % des besoins en électricité des habitants de la communauté de communes. Il associerait divers acteurs du territoire (habitants, éleveurs, apiculteurs...) grâce à des visites de site, l'entretien par des troupeaux locaux et le réensemencement de plante mellifère pour les insectes butineurs.

Sa réalisation, estimée à une durée d'environ quatre ans serait prise en charge en totalité par OXYNERGIE SAS.

La commune de Saint-Jouvent a voté en faveur de ce projet le 29 septembre 2020 (délibération n° 2020/0043).

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité en faveur de ce projet.

### **XI. Questions diverses**

Jean-Michel BERTRAND rappelle qu'il y a été demandé à toutes les communes de désigner un référent forêt et un référent PCAET (il est possible que ce soit la même personne). De plus, l'ADEME organise une formation pour les élus et il serait bien que les communes transmettent les noms des personnes souhaitant y participer avant le 30 juin.

Alain AUZEMÉRY précise les délégations de fonctions que Karine BERNARD, récemment élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, s'est vu attribuer :

- Gestion des zones d'activités économiques,
- Gestion administrative et juridique du patrimoine,
- Agriculture,
- Prévention de la délinquance.

Il informe l'assemblée qu'une offre d'emploi est parue pour le service voirie et qu'un document d'information concernant l'urbanisme a été transmis aux communes.

Une réflexion, lors du bureau, a été faite sur l'aire d'accueil des gens du voyage, quel type de travaux sont nécessaires.

Le Comité de coordination du Pont à l'Age se réuni le 3 juin afin de restituer ses remarques.